

# Face aux pressions et manipulations sionistes, victoire du CAP

Le CRIF voulait empêcher l'expression des enfants palestiniens. Saisie par le Comité Action Palestine, organisateur de l'accueil de la troupe en Gironde, la justice leur rend ce droit à la parole.

VOIR NOTRE DOSSIER AL ROWWAD

Tout était prêt. Depuis six mois, le CAP travaillait d'arrache-pied avec les mairies et les associations locales pour accueillir les 5 et 6 juillet dans la salle Simone Signoret de Cenon, la troupe des enfants palestiniens d'Al Rowwad de Bethléem, et leur pièce « Nous sommes les enfants du camp ». Pourtant le 28 juin 2006, sous la pression communautariste du Conseil Représentatif des Institutions juives de France et intervention de la Préfecture de la Gironde, la Mairie de Cenon et le Festival des Hauts de Garonne, décidaient sans préavis ni discussions d'empêcher la tenue des représentations en annulant la mise à disposition de la salle. La seule raison qui nous a été signifiée était le caractère politique de l'association. Un article de Sud-Ouest paru le 1er juillet rendait publique cette décision en l'argumentant par des accusations censées diaboliser le CAP.

Mis devant le fait accompli, le Comité Action Palestine a tout mis en oeuvre pour que ces spectacles puissent avoir lieu, et contacté plusieurs municipalités et de nombreuses salles. Ces dernières ont à leur tour dû faire face aux mêmes pressions sionistes locales. Toutefois, au nom de la liberté d'expression des artistes, le théâtre en Miettes de Bègles acceptera d'accueillir la troupe et d'organiser les représentations en collaboration avec la Compagnie des Enfants

du Paradis.

Parallèlement, le lundi 3 juillet, le CAP dépose trois requêtes en référé contre la mairie de Cenon auprès du tribunal administratif de Bordeaux. La requête en référé suspension et le référé liberté font l'objet d'une audience en urgence le mercredi 5 juillet à 10h30. Le même jour à 16h00, le tribunal administratif de Bordeaux juge qu'il y a bien une atteinte grave à la liberté de réunion et d'expression, lesquelles sont des libertés fondamentales. Il considère comme illégale la décision de la Mairie de Cenon et lui ordonne de mettre à disposition du Comité Action Palestine comme elle s'y était engagée, la salle Simone Signoret et tous les moyens techniques nécessaires pour que les représentations puissent avoir lieu comme prévu et condamne la commune à verser à l'association une somme de 1000 euros.

Un peu tard pour la soirée du mercredi 5 qui s'est déroulée comme prévue au Théâtre en Miettes. L'émotion du public était vive pour apprécier la justesse et la beauté du spectacle proposé par les enfants



palestiniens. Le jeudi 6 juillet, la salle Simone Signoret est également comble pour accueillir et applaudir les enfants d'Al Rowwad.

Cette victoire du CAP est d'autant plus importante que toutes les villes de la tournée « Al Rowwad » ont subi les mêmes pressions de la part du CRIF en référence à la décision d'annulation de la ville de Cenon qui créait un fâcheux précédent\*. Nous devons nous féliciter qu'à ce jour, aucune

nouvelle annulation n'ait empêché la troupe de se produire.

Le Comité Action Palestine remercie tous ceux, très nombreux, qui lui ont apporté leur soutien.

\*Il est à noter que le Maire de Vaux en Velin a communiqué à la Société des Amis d'Al Rowwad, le courrier reçu du CRIF et la réponse cinglante qu'il a faite à ce suppôt de l'Etat d'Israël.

Pour plus d'informations, voir notre dossier reprenant les différentes étapes de la lutte ...